



Compte rendu audio conférence du 26 mars 2020

**Présents : Mme Martel / Mr Morvan/ Mr Julien
FO / Solidaires / CGT Finances Publiques 33**

Mme Martel rappelle que nous traversons une crise sanitaire grave et sans précédent.
Elle a une pensée pour l'ensemble des personnels soignants.
Elle félicite et remercie également les agents de la Drfip 33 pour leur engagement sans faille.

Le PCA (plan de continuité d'activité) est activé et consultable en ligne dans Ulysse.

Elle rappelle rapidement les missions prioritaires :

- paiement dépenses de l'état, des collectivités locales et de l'hôpital.
- paiement des salaires des agents de l'état, des collectivités et des hospitaliers ;
- mesures de soutien aux entreprises

La direction générale a actualisé les missions prioritaires (réouverture des SDE , et reprise de l'activité pour les SPF).

Mme Martel précise que la priorité est donnée au télétravail mais la direction peine à trouver suffisamment d'ordinateurs.

Elle souhaite que le maximum d'agents exerçant des missions prioritaires puisse avoir accès au télétravail afin que les effectifs soient de moins en moins nombreux dans les services.

Elle tient également à signaler que la direction est mobilisée et souhaite communiquer au maximum avec les organisations syndicales.

Pour ce faire, une conférence audio sera organisée chaque semaine, et des informations concernant l'actualité dans les services (agents malades, effectifs présents, mesures prises...) seront communiquées quotidiennement.

Depuis le début de cette semaine, 8 services ouvrent désormais le mardi et le jeudi de 10h à 12h afin de payer en espèces les chèques envoyés aux personnes en difficulté (les virements n'étant pas toujours possibles).

Afin de protéger les agents exerçant cette activité d'accueil, des gants et du gel hydroalcoolique ont été envoyés dans ces services et devraient arriver dans les prochains jours.

Concernant tous les autres services, ils seront également dotés en gel hydroalcoolique, la direction ayant réussi à s'en procurer en nombre suffisant.

Actualité des services en Gironde :

A ce jour, 1 service est fermé (SIP de Blaye) après avis de la médecine du travail.

Lorsqu'un cas de covid19 est suspecté dans un service, le choix concernant le maintien de l'activité dans ce service se fait ainsi :

1^{ère} possibilité : contact à moins d'1 m du cas suspicieux : quatorzaine pour les collègues concernés

2^{ème} possibilité : contact à plus d'1 m du cas suspicieux avec gestes barrières respectés : le risque de contagion est considéré comme « faible ». Les collègues concernés doivent s'autosurveiller et l'activité maintenue sur le site.

3^{ème} possibilité : contact avec le cas suspicieux mais risque considéré comme « négligeable » : maintient au travail des collègues et activité maintenue sur le site.

Ces mesures sont prises après consultation et avis de la médecine du travail.

Dans tous les cas, dès qu'un cas est suspecté, le nécessaire est fait pour désinfecter les locaux.

Nous avons tenu à rappeler à la direction, le manque de communication, principalement au début du confinement . Nous leur avons demandé de communiquer à l'ensemble des agents et pas seulement aux chefs de services. La direction prend acte et essaiera de faire le nécessaire.

Nous leur avons également demandé de rappeler aux chefs de services de respecter les directives préconisées dans le Plan de Continuation de l'Activité (PCA) et de s'en tenir aux missions prioritaires.

Nous avons également demandé que les consignes concernant les agents mis en « quatorzaine » soient respectées comme il se doit.

Nous avons également abordé le cas des « nouveaux télétravailleurs »

En effet de nombreux collègues se retrouvent en télétravail « contraint » sans avoir signé de contrat préalable, ce qui pose un problème au niveau des assurances s'il y a un accident.

Selon la direction, la priorité a été de sortir le maximum d'agents des services le plus rapidement possible mais qu'effectivement il fallait se contenter d'un contrat oral.

Nous les relancerons sur ce sujet rapidement car même si on peut comprendre l'urgence, le cadre du contrat est nécessaire.

Afin qu'un maximum de collègues puissent accéder au télétravail et face au manque de moyens criants pour obtenir de nouveaux micros, la section CGT Finances Publiques 33 a proposé de mettre à la disposition de la direction l'ordinateur portable dont elle disposait.

La section CGT Finances publiques 33 est là pour vous, nous essayons de répondre à vos interrogations dans les plus brefs délais.

Vous pouvez nous contacter à tout moment sur notre adresse mail :

cgt.drifip33@dgfip.finances.gouv.fr